

# SAINT ELOI

*Un village qui respire*



## BULLETIN MUNICIPAL

### ANNEE 2021





## SOMMAIRE

---

SOMMAIRE .....	2
LE MOT DU MAIRE.....	3
ETAT CIVIL 2021.....	4
RENSEIGNEMENT UTILES.....	5
BUDGET .....	6
PROJETS A L'ETUDE .....	7
TRAVAUX REALISES.....	8
URBANISME.....	9
BIBLIOTHEQUE.....	10
ECOLE.....	12
PERISCOLAIRE / CANTINE .....	13
INFORMATION ENEDIS .....	14
CCPA (COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN) .....	15
AMBROISIE .....	19
ASSOCIATIONS DU VILLAGE.....	20
INFORMATIONS DIVERSES.....	22
EVENEMENTS DE L'ANNEE 2021 .....	24
EVENEMENTS 2022 – A RETENIR.....	34
ANNONCEURS.....	35

## LE MOT DU MAIRE

---

Un seul mot « Optimisme »

L'année 2021 a été marquée pour la seconde année consécutive par l'épidémie de Covid et ses conséquences tant sanitaires, qu'humaines et sociales.

Malgré ce constat nous devons rester optimistes.

Confiant dans notre avenir et dans un retour progressif à une vie normale, je souhaite que nos manifestations puissent à nouveau se dérouler dans de bonnes conditions.

L'équipe municipale a fait appel à la participation citoyenne pour réfléchir sur des sujets aussi divers que :

- L'aménagement de la place pour le confort de tous,
- La gestion différenciée des espaces verts dans un souci d'efficacité et de prise en compte de nos enjeux de biodiversité.

Nous avons la volonté de travailler sur le vivre ensemble ô combien fondamental actuellement.

C'est pour cela que notre optimisme nous pousse à préparer des rencontres sur l'année 2022.

Cette année sera, j'en suis certain, l'année du retour des rencontres intergénérationnelles au travers du carnaval de l'école et du périscolaire, des animations du sou des écoles et de sa célèbre cuisse de bœuf en particulier et de bien d'autres rendez-vous.

Soyons positif !

Sachez que vous pouvez compter sur l'équipe municipale nous serons toujours à l'écoute de vos idées.

Belle année à tous

Les vœux du Maire sont à retrouver sur la page d'accueil de notre site internet [www.sainteloi.fr](http://www.sainteloi.fr)



NB : les personnes désirant recevoir les informations municipales sont invitées à communiquer leur adresse mail à la mairie.

## ETAT CIVIL 2021

---

### **Naissances**

- 28 janvier 2021 : *Maely, Jeanne LE RAY*
- 18 avril 2021 : *Jade LEJEUNE*
- 5 mai 2021 : *Marceau MOUGEL*
- 28 mai 2021 : *Garance PETIT*
- 14 juillet 2021 : *Alexandra, Léa, Maria REBOUL*
- 29 juillet 2021 : *Olivia, Caroline, Jil TRIANTAFYLLOU*
- 4 octobre 2021 : *Julie PEGON*
- 14 novembre 2021 : *Zélie, Amélie BLANCHENOIX*
- 28 novembre 2021 : *Alice MARGET*
- 15 décembre 2021 : *Ghjudia VALETTE*

### **Mariages**

- 3 juillet 2021 : *Antoine, Jean, Robert, Philippe DEPRAETERE et Marie-Saéko MARTIN*
- 31 juillet 2021 : *Jonathan, Albert, Pierre ANTOINE et Marion LAUSSON*
- 21 novembre 2021 : *Christophe, Michel CATANESE et Aya, Oumou, Amélie TAMBOURA*

### **Décès**

- 15 février 2021 : *El Hassane ASSIL*
- 27 septembre 2021 : *André, Jean, Marie MARGET*

## RENSEIGNEMENTS UTILES

---

### Mairie de Saint-Eloi

131 route de la Dombes

Tél : 04 74 61 09 20

E-mail : [secretariat@sainteloi01.fr](mailto:secretariat@sainteloi01.fr)

Site internet : [www.sainteloi.fr](http://www.sainteloi.fr)

### Horaires d'ouverture du secrétariat :

Mardi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Mercredi des semaines impaires : 13h à 16h

Jeudi : 9h à 12h30

Vendredi : 13h30 à 17h

### Permanence du Maire :

Mr Jehan-Benoît Champault

Sur rendez-vous au 04 74 61 09 20

<b>Pompiers</b>	18
<b>Gendarmerie</b>	17 ou 04 74 61 02 34
<b>SAMU</b>	15
<b>Centre antipoison</b>	04 78 54 14 14
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	04 74 32 32 32
<b>Cadastre (Trévoux)</b>	04 74 00 94 68
<b>Perception (Meximieux)</b>	04 74 61 02 06
<b>SOGEDO (service des eaux)</b>	04 74 61 02 14
<b>ENEDIS</b>	0 801 440 440
<b>Dépannage ERDF</b>	09 72 67 50 01
<b>France Télécom</b>	10 14

### Mission locale des jeunes Bugey Plaine de l'Ain

13 avenue Roger Salengro BP522

01505 Ambérieu en Bugey

Tél : 04 74 34 61 22 et E-mail : [mlj.amberieu@wanadoo.fr](mailto:mlj.amberieu@wanadoo.fr)

### CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique)

De la plaine de l'Ain

62 avenue du Général Sarrail

01500 Ambérieu en Bugey

Tél : 04 74 46 19 04 et E-mail : [clic@cc-plainedelain.fr](mailto:clic@cc-plainedelain.fr)

## BUDGET

---

### **Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement :**

Années	Dépenses	Recettes
2019	262 468 €	356 415 €
2020	269 229 €	358 820 €
2021	285 824 €	376 827 €

### **Principale dépense de fonctionnement : le personnel**

Les charges de personnel 2021 ont représenté 134 323 € (137 995 € en 2020).

### **Produit des impôts directs, part communale**

Réalisé en 2019 : 142 740 €

Réalisé en 2020 : 147 763 € soit plus 5 023 €

Réalisé en 2021 : 156 961 €, soit plus 9 198 €

dont 118 347 € produit du foncier bâti

20 180 € produit du foncier non bâti

18 434 € autres

### **Montant du remboursement de la dette**

2019 : 20 111 €

2020 : 26 731 €

2021 : 15 908 €

### **Dépenses d'investissement 2021**

59 559 € dont 42 473 € de dépenses d'équipement.

## PROJETS A L'ETUDE

---

Trois projets sont en cours, un quatrième va voir le jour :

### ○ *L'aménagement de la place*

En effet depuis le déplacement de la mairie en 2007 et la construction de la halle, la centralité du village est déplacée. Les investissements structurants ont été réalisés de main de maître par l'équipe précédente et nous les en remercions.

Il nous reste donc à apporter la touche finale afin d'organiser au mieux ce lieu de rencontre et de convivialité de toutes les générations.

### ○ *Gestion différenciée des espaces verts*

Le second sujet ô combien important est la gestion différenciée des espaces verts. Pour faire simple l'utilisation des désherbants est désormais interdite.

La nécessité et l'urgence de préserver notre diversité est au cœur de l'actualité. Il nous incombe dans le cadre de l'entretien de la commune de le prendre en compte et de faire évoluer nos pratiques.

### ○ *La lagune*

Le troisième groupe réfléchit sur l'entretien des espaces verts de la lagune et la lutte contre les lentilles d'eau.

Actuellement la tonte est réalisée par un prestataire extérieur du fait des contraintes du terrain. La réflexion porte sur la possibilité de mettre en place un éco pâturage et de lutter contre la prolifération des lentilles d'eau sur le troisième bassin.

### ○ *Autoconsommation collective*

Enfin un quatrième groupe de travail va se mettre en place en janvier en collaboration avec la communauté de communes de la plaine de l'Ain et portera sur l'autoconsommation collective.

L'autoconsommation collective permet à un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs, proches géographiquement, de se regrouper au sein d'une personne morale, pour organiser la consommation de l'électricité produite, le plus souvent d'origine photovoltaïque.

## TRAVAUX REALISES

---

### ○ *Travaux à l'école de Saint Eloi*

L'été a été mis à profit pour que les travaux de l'école soient terminés pour la rentrée de septembre. En effet, il a été constaté un important problème de pente sur l'évacuation des sanitaires des WC de la classe de Marie Barthoulot. Après constat, la commune a réussi à engager la garantie décennale des travaux.

Résultat : un réseau refait à neuf avec la pente nécessaire.  
Nous avons profité de cette intervention pour modifier les sanitaires : suppression des portes, ajout d'un troisième WC et mise en place de séparations adaptées à nos tout petits.

Côté financier, les 12 000 € ttc du coût des travaux sont bien évidemment pris en charge par l'assurance, restent à la charge de la commune l'ajout du troisième sanitaire et les parois de séparation.



## URBANISME

---

### ○ *Quelques rappels*

N'hésitez pas à interroger la mairie avant de débiter un projet. Les règles d'urbanisme sont rarement simples. Elles vont dépendre du zonage et de l'existence éventuelle d'un règlement. Sur Saint-Eloi, nous avons 4 zones : U, A, AU et N. Nous rappelons qu'il est obligatoire de faire une demande préalable en mairie pour la mise en place d'un portail, d'un mur, d'une clôture, d'une pergola, d'un abri de jardin de plus 5m2 ...

### ○ *Urbanisme 2021*

Il a été déposé sur l'année 2021 :

- 5 permis de construire (PC)
- 21 déclarations préalables (DP)
- 27 certificats d'urbanisme (CU)

Soit 53 dossiers.

Le service ADS de la CCPA instruit les PC et les DP soumises à taxation.

De nombreux dossiers font l'objet de demandes de pièces complémentaires lors de l'instruction. C'est pour cette raison que nous préconisons de vous rapprocher de la mairie en amont de tout dossier. Travailler ensemble sur un dossier permet de limiter les freins à l'instruction.

Courant 2022, tout pétitionnaire aura la possibilité de transmettre son dossier de façon dématérialisée au service instructeur. La procédure sera communiquée dès que possible.

#### Déclaration préalable :

Nous rappelons que les DP ne sont pas une déclaration en tant que telle mais une demande d'autorisation nécessitant un accord de la commune. Les travaux ne peuvent donc pas commencer avant l'obtention de l'autorisation.

Typologie des dossiers traités cette année :

- Piscine (enterrées ou hors sol + de 3 mètres)
- Abri de jardin (+ de 5 m2)
- Clôture (dans tous les cas)
- Portail (dans tous les cas)
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Véranda inférieure à 20 m2
- façades

## BIBLIOTHEQUE

---

### ○ *Fonctionnement*

L'équipe a connu quatre départs. Nous ne remercierons jamais assez Françoise Cazottes, Monique Lassus, Marie-Claude Lassus et Sylvie Simonini qui, pendant leurs 14 années de bénévolat, ont participé à la création et au fonctionnement de la bibliothèque.



Deux nouvelles bénévoles sont arrivées en 2021 : Nelly Lebrun et Christelle Mourin après Claudie Champault et Mauricette Teodoresco arrivées fin 2020.

L'équipe de bénévoles est aujourd'hui la suivante : Hélène Bert ; Hélène Biard ; Claudie Champault ; Valérie Chapiteau ; Claude De Pischof ; Laetitia Jamme Seveno; Jocelyne Labarriere (responsable) ; Nelly Lebrun ; Christelle Mourin ; Maud Nicolas ; Mauricette Teodoresco .

Christelle Mourin et Jocelyne Labarriere ont suivi les 4 modules de formation de base délivrés par la Bibliothèque Départementale. Cette formation est obligatoire pour continuer à bénéficier du fonds départemental.

### ○ *Aménagement de la bibliothèque*

La rénovation du chauffage des locaux de la mairie et l'ajout de stores ont amélioré le confort. Nous disposons de nouveaux présentoirs pour les magazines à emprunt libre.

**Les horaires d'ouverture de la bibliothèque ont été revus :  
vendredi de 16h15 à 18h30 / samedi de 10h15 à 12h00**

## ○ Animations

Après les mois de fermeture en 2020 dus au contexte sanitaire, la bibliothèque a pu réouvrir ses portes dans des conditions COVID. La fin de la quarantaine des livres début Juin a permis de retrouver le rythme des emprunts. Depuis octobre, la présentation du Pass sanitaire est obligatoire.

- En mars nous avons conduit l'opération « Premières Pages ». La Bibliothèque Départementale de L'Ain (BDP) offre un livre de naissance aux parents d'enfants nés entre 2019 et 2020. Cette année c'est le livre « poule bleue », prix « graines de lecteur » qui a été distribué aux parents qui ont répondu présents.

- Sensibilisation des enfants au rôle des oiseaux dans la biodiversité : De mars à juillet, la BDP nous a prêté une quarantaine d'ouvrages consacrés aux Oiseaux. Une partie de ces livres a été prêtée à la garderie municipale. L'autre partie du fonds a été empruntée directement par les lecteurs.

- Contes :

Deux animations contes assurées par Claude, Claudie et Nelly (vendredi 1<sup>er</sup> Octobre et vendredi 3 décembre) ont fait le bonheur de nos nouveaux lecteurs.

- Acquisitions et renouvellement du fonds :

En plus de dons de nouveaux livres, nous avons poursuivi l'acquisition de nouveautés en juin et en novembre. A cela s'ajoutent des magazines en libre emprunt (vie quotidienne, cuisine...). La bibliothèque met à disposition près de 3000 livres dont 800 sont prêtés et renouvelés par la BDP.



## ECOLE

---

### ○ *Rentrée 2021*

Cette année, l'arrivée de 31 enfants en petite section a nécessité une nouvelle organisation au niveau du RPI : les grandes sections sont, cette année, scolarisées à l'école de Joyeux. De plus, l'ouverture d'une classe supplémentaire à Faramans a été mise en place. Nous avons un effectif global au niveau du RPI de 180 enfants.

#### **Pour Saint-Eloi :**

2 classes : 55 enfants

- Petits / Moyens avec Marie Barthoulot : 16+12=28

- Petits / Moyens avec Olivia Guichard et Jamie-Lee Farjat : 15+12=27

A Saint Eloi, une nouvelle enseignante, Jamie-Lee Farjat, est arrivée pour prendre le relais d'Olivia les mardis.

Aurore Oulion occupe désormais le poste d'ATSEM dans la classe de Marie Barthoulot.

### ○ *Thèmes de l'année*

#### **L'EAU**

Cette année, le thème au sein du RPI est l'eau. En fonction de l'évolution sanitaire et de l'âge des enfants, plusieurs activités leur seront proposées durant l'année. Une sortie en fin d'année clôturera le travail des enfants.



#### **ECOLE DEHORS**

Une fois par semaine, les enfants ont école dehors. Une matinée très appréciée par nos petits quel que soit le temps ! Les parents et le sou des écoles ont fourni le matériel en cas de mauvais temps. En collaboration avec la Mairie, un terrain a été mis à disposition pour l'école. Nous tenions à remercier Monsieur Lassus, propriétaire, de nous prêter son terrain.

Grâce à l'aide des parents, le terrain est désormais prêt. Les enfants vont travailler sur plusieurs thèmes : papillons / Automne / eau ...

## **BIBLIOTHEQUE**

Malgré les contraintes sanitaires dues au Covid, les enfants ont enfin pu retrouver le chemin de la bibliothèque une fois par mois. Un moment de lecture avec les bénévoles. Chaque enfant repart avec un livre qu'il peut garder jusqu'à la session suivante.

## **PERISCOLAIRE / CANTINE**

---

### **○ Organisation / intervenants**

Aurore Oulion, en plus de son poste d'ATSEM garde la gestion du périscolaire. Les horaires ne changent pas : 7h30/8h20 et 16h20/18h30.

L'équipe du périscolaire est heureuse d'accueillir Hélène BIARD et Alison FABRE. Le départ d'une ATSEM sur une autre école a nécessité la réorganisation des différentes missions au sein de l'école et du périscolaire.

### **○ Outil E-Ticket**

Depuis l'été un nouvel outil pour la gestion de la cantine et du périscolaire a été mis en place au sein du RPI.

L'objectif était de remplacer au plus vite l'ancien outil qui ne fonctionnait plus et en profiter pour faciliter l'utilisation aussi bien des parents que du personnel des mairies.

Pour les parents, il permet :

- Un accès sur une application web ou mobile
- Une modification facilitée
- Une inscription rapide et une bonne vision globale
- Un visu simplifié des factures

Pour le personnel de la commune :

- Une gestion facilitée pour le pointage de la cantine et du périscolaire avec une tablette
- Une gestion de la facturation simplifiée

### **○ Projets pour l'année 2022**

- La chandeleur : jeudi 3 février
- Le carnaval : vendredi 4 mars
- Une Chasse aux œufs : vendredi 15 avril
- Une Soirée pizza : vendredi 1er juillet
- Une animation au marché de Noël : date à définir



Ce courrier est une proposition de réponse. Nous ne l'avons pas envoyé à votre client

V/réf. : MAIRIE ST ELOI  
N/réf. : GEDEQ 2021-135583 131 Route de la Dombes  
01800 SAINT-ELOI  
Interlocuteur : MICHEL Didier  
Objet : Qualité de fourniture, quartier Mas Plomb

Lyon, le 08.11.2021

Monsieur le Maire,

Votre réclamation du 04.11.2021 concernant des plaintes de clients situés au lieu-dit Mas plomb a retenu toute notre attention.

Vos administrés vous ont fait part de microcoupures d'alimentation électrique.

La ligne haute tension (HTA) qui alimente votre commune est de type aérien ou mixte. Elle est donc soumise aux contraintes environnementales : orages, vent violent, givre, projections de branches ou chutes d'arbres, oiseaux, ainsi qu'aux activités de tiers. Ces aléas peuvent être à l'origine de défauts.

A l'apparition d'un défaut, afin d'éviter une coupure définitive préjudiciable à la qualité de desserte de l'énergie électrique, le système automatique de protection interrompt le courant une fraction de seconde (300 ms) sur la ligne en défaut. Cette première coupure peut être suivie d'une ou deux interruptions de 15 s, puis d'une coupure définitive si le défaut n'a toujours pas été éliminé. Ce dispositif a pour fonction de protéger les personnes, les installations de distribution électrique et celles des clients.

Le fonctionnement de ces automatismes est conforme aux directives d'exploitation imposées par le Ministère de l'Industrie.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les habitants du quartier Mas Plomb, comme les autres habitants de votre commune ont subi plusieurs interruptions de fourniture correspondant au fonctionnement des automatismes de protection tel qu'il est décrit ci-dessus.

Certaines, de courte durée (300 millisecondes ou 15s), ont permis d'éliminer les défauts sans coupure longue et sans intervention humaine. Nous en recensons une par mois en moyenne.

D'autres ont nécessité l'intervention de nos techniciens sur le terrain et ont duré plus longtemps. Elles ont été enregistrées :

- le 8 mars due à l'agression de nos ouvrages par un tiers (Support béton cassé)
- les 12 et 13, aout due à un violent orage (Arbre tombé sur la ligne)
- Le 20 octobre, due à la tempête Aurore qui a privé simultanément plus de 50000 clients d'électricité dans le département de l'Ain (rupture d'un support bois).

Nos techniciens procèdent périodiquement à des visites de lignes afin de détecter les points faibles et les besoins en élagage et déclencher le cas échéant les actions correctives. Cependant, il ne nous est pas possible de garantir l'absence totale de coupure à l'occasion d'incidents inhérents à tout système de distribution de l'électricité.

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

*La satisfaction de nos clients est au cœur de notre mission de service public et nous mettons tout en œuvre pour répondre à vos attentes.*

*Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre réclamation, vous pouvez en demander le réexamen en vous adressant à*

*Direction Régionale Sillon Rhodanien - 288 Rue Duguesclin - 69003 LYON Tél. : +33 (0)9 69 32 18 55 - [enedis.fr](http://enedis.fr)*

*Vous pouvez aussi vous adresser au médiateur national de l'énergie - Libre réponse n° 59252, 75443 PARIS CEDEX 09 - [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr)*

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en écrivant à l'adresse ci-dessus

Direction Régionale Sillon Rhodanien  
288 Rue Duguesclin  
69003 LYON  
Tél. : +33 (0)9 69 32 18 55  
[Enedis.fr](http://enedis.fr)

SA à directoire et à conseil de surveillance  
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442  
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles  
92079 Paris La Défense Cedex  
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement



- *Maison France Services*



**CAF, POLE EMPLOI, CPAM, MSA, CARSAT, POSTE,  
ANTS, Droit, Finances Publiques ...**

*Des questions ? Des difficultés ?*

**Besoin d'aide ?**

**Des agents sont là pour vous informer, vous aider,  
vous accompagner.**



Communauté de communes de la  
Plaine de l'Ain

Un service, deux lieux :

<p><b>France Services Agora</b> <b>5 rue Berthelot</b> <b>01500 Ambérieu en Bugey</b></p> <p><b>Du Lundi au Vendredi</b> 8h45-12h et 13h30-17h00 <b>Sauf Mardi 8h45-12h00</b></p> <p>Téléphone : 04.74.35.30.97 Mail : agora.amberieu@gmail.com</p>	<p><b>France Services Albarine</b> <b>108 rue du Docteur Temporal</b> <b>01230 St Rambert en Bugey</b></p> <p><b>Du Mardi au Jeudi</b> 9h-12h30 et 13h30-18h30 <b>Vendredi 9h-12h30 et 13h30-18h00</b> <b>Samedi 9h-12h</b> <b>Mairie de Tenay : Vendredi 9h00-12h00</b></p> <p>Téléphone : 06.22.95.90.58 Mail : strambert.csc.msap@alfa3a.org</p>
---	---



## ○ *Optimisation de la collecte des déchets*

**Après un an d'étude sur le terrain et la validation des actions par le Conseil communautaire, le Service de la Gestion des Déchets va déployer son plan pour l'optimisation de la collecte des déchets.**

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain se retrouve face à des enjeux forts et inédits de maîtrise des coûts du service public de gestion des déchets ménagers. En effet, les coûts de traitement des déchets et des taxes y afférant ne cessent d'augmenter. Ainsi, en 2025, le service coûtera presque 900 000 € de plus qu'en 2021 (augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes, de la contribution par habitant reversée au syndicat de traitement ORGANOM et des autres coûts du service liés aux cours de carburants, matières premières, etc.). La CCPA a donc pour objectif de limiter les coûts pour ne pas faire porter de trop fortes hausses aux administrés.

Pour cela, un travail d'optimisation de la collecte a été initié via l'accompagnement d'un bureau conseil et avec une forte mobilisation des équipes de collecte, des élus et des mairies. Plusieurs aspects de la collecte ont été travaillés : la mise en sécurité des agents et des usagers et la rationalisation des coûts.

Premièrement, sur l'ensemble du territoire, une concertation a été mise en œuvre avec les maires pour assurer la mise en sécurité des circuits de collecte et donc des usagers (résorption des marche-arrières, travail sur les voies limitées en gabarit). Ponctuellement, le lieu de présentation du bac à la collecte peut changer, les habitants concernés en sont informés individuellement.

Parallèlement, l'étude menée sur l'ensemble des tournées a démontré que le service est aujourd'hui surdimensionné par rapport à l'usage qui en est fait. En effet, en moyenne, un habitant sort son bac une semaine sur trois alors que le camion de collecte passe toutes les semaines. En conséquence, lors du Conseil communautaire du 30 septembre 2021, les élus ont décidé de rationaliser le service en réduisant la fréquence de collecte. A partir du deuxième trimestre 2022, le camion ne passera plus qu'une semaine sur deux dans votre commune. Ainsi, vous recevrez un nouveau calendrier dans les prochains mois. À tout moment, les calendriers de collecte actuels sont consultables sur le site internet de la CCPA.

De plus, depuis le 15 janvier 2021, avec la simplification du tri des emballages, les quantités de sacs jaunes ont fortement augmenté. Cela crée des amoncellements inesthétiques et peut poser des difficultés lors de la collecte. Les élus ont donc voté le test de la mise en place de bacs individuels à couvercle jaune pour remplacer les sacs jaunes. Ce test se déroulera courant 2022 sur trois communes représentatives du territoire. Il aura pour objectif de mesurer les impacts de la conteneurisation du tri et de proposer des solutions adaptées aux habitants, avant un éventuel déploiement à l'ensemble du territoire. L'impact financier de l'achat de bacs sera neutre par rapport à la dotation en sacs, sur la durée d'amortissement des bacs.

**Information** : en date du 30 septembre 2021, une délibération a été votée par le Conseil Communautaire portant à une levée tous les 15 jours pour les ordures ménagères, comme les sacs jaunes pour les communes de moins de 2 000 habitants. Saint-Eloi a voté contre, compte-tenu de l'iniquité de cette décision.

○ **Planning de la collecte sélective**

**Planning de la collecte sélective du 1er janvier au 31 décembre 2022**

**Commune de Saint-Eloi**

*La collecte s'effectue un mercredi sur deux*

Les dates sont les suivantes :

12 janvier	20 avril	27 juillet	2 novembre
26 janvier	4 mai	10 août	16 novembre
9 février	18 mai	24 août	30 novembre
23 février	1 juin	7 septembre	14 décembre
9 mars	15 juin	21 septembre	28 décembre
23 mars	29 juin	5 octobre	
6 avril	13 juillet	19 octobre	

**\* Les jours de collecte sont susceptibles d'être modifiés courant 2022, les calendriers seront mis à jour sur le site Internet de la CCPA,**

Il est impératif de sortir votre sac la veille au soir de la collecte

## ○ Covoiturage

### Le covoiturage sans réservation et sans commission

Avec **Covoit'ici**, vos trajets quotidiens se font en **covoiturage sans réservation** et sans commission. Pas besoin de s'organiser à l'avance, aucune contrainte ! Lorsqu'un **passager** se rend à l'arrêt et fait une demande, les **conducteurs** sont immédiatement informés de sa présence par **l'application** et par les **panneaux lumineux**.

### Passagers : 0,50 € par trajet et départ garanti en heure de pointe

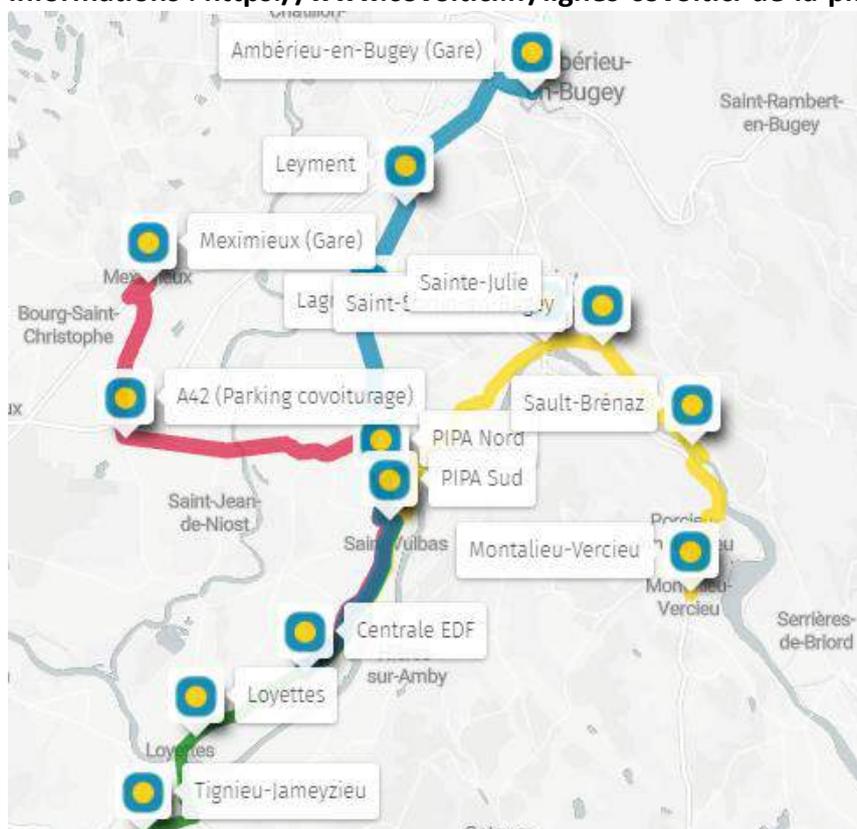
Les passagers ne versent que 0,50 € par trajet. **Et du lundi au vendredi, aux heures de pointe** (De 6h à 9h et de 12h à 14h vers le **parc industriel de la plaine de l'Ain (PIPA)**, et de 12h à 14h et de 16h à 19h depuis le parc industriel de la plaine de l'Ain (PIPA), **les départs sont garantis**. En clair : si vous êtes passager et que vous n'êtes pas parti au bout de 10 mn, **nous prenons à notre charge une solution de remplacement** pour votre acheminement. Vous n'avez rien à payer, et l'assistance vous accompagne jusqu'à votre départ !

### Conducteurs : touchez au minimum 0,50 € par trajet proposé

En transportant des passagers, vous rendez service, vous contribuez à réduire la pollution et le nombre de voitures sur la route. Il est donc logique que vous soyez récompensé : vous recevez, à chaque trajet (dans la limite de 2 trajets par jour) **0,50 € pour la mise à disposition de vos sièges libres\***, ainsi que **1 € par passager transporté**.

(\*pour tout trajet réalisé avec l'application, entre 4h et 9h, 12h et 14h, 16h et 22h

Pour plus d'informations : <https://www.covoitici.fr/lignes-covoitici-de-la-plaine-de-lain/>



## AMBROISIE

---

L'ambrosie est une plante invasive qui, depuis des années, se développe dans la région Auvergne Rhône-Alpes. Le pollen de cette plante se disperse en général à partir de mi-août et est particulièrement allergène. Il est souhaitable d'arracher les plants et de les laisser sur place avant cette date. La commune s'attache en priorité à l'entretien des bords de routes puis des chemins. L'impact sanitaire représente 40M€ en frais de santé. Un arrêté préfectoral impose la lutte contre cette plante invasive. C'est une obligation.

Suite à la visite de la FREDON et l'ARS l'an dernier, la commune a entrepris un fauchage des plants préventif en juin –juillet sur les routes communales. Cette action a été renouvelée cette année et complétée par une ou deux fauches en fin de saison.

En plus des bords de route, la plante est aussi présente sur les parcelles agricoles, c'est pourquoi cette année la commune a poursuivi son action de prévention contre la prolifération de l'ambrosie. Le 29 mars 2021, les élus ont rencontré, en présence de la représentante de la FREDON, six des principaux agriculteurs qui interviennent sur parcelles agricoles situées sur Saint Eloi. L'activité agricole principale y est la culture de céréales (blé /orge, colza, maïs, tournesol), et l'élevage (moutons, chèvres, volailles). Les nouveaux arrivants sur Saint Eloi viennent pour certains de communes plus grosses où la pratique agricole a diminué voire disparu. Cette perte de lien peut parfois conduire à des incompréhensions sur les pratiques agricoles.

L'année 2021 a vu l'obligation pour les agriculteurs de ne pas traiter par pesticides les parcelles à moins de 5m des zones habitées. Cette obligation est pour eux, un changement très important car ils doivent soit enherber les lisières, soit semer sur la zone de 5 m sans traiter avec un risque accru d'apparition de l'ambrosie.

Enfin, le classement du territoire de la commune en zone vulnérable impose un suivi strict des traitements et une gestion de l'inter-culture. La géographie de la commune, composée de plusieurs hameaux et d'habitats épars fait qu'un nombre significatif de riverains des parcelles sont concernés par cette réglementation. Les agriculteurs font le maximum pour éliminer les plants. Le maintien des couverts entre deux cultures permet dans une certaine mesure une réduction du risque.

La Fredon et l'ARS ont organisé deux journées d'échange entre agriculteurs et communes sur le territoire de l'Ain. Nous avons participé à celle du 23 septembre 2021 à Tramoyes. La difficulté concerne maintenant la lisière entre la partie cultivée et le bord du chemin, où persistent des plants qui peut être contournée par le semis de plantes mellifères.

Pour l'année 2022, nous ferons une sortie arrachage de plants des bords de route, vers fin juin sur la base du bénévolat. La concertation avec les agriculteurs se poursuit. Chacun est acteur.

Crédit photos :  
FREDON Auvergne-Rhône-Alpes



## ASSOCIATIONS DU VILLAGE

---

### ○ *Le sou des écoles*

Comme chaque année, l'engagement des bénévoles du Sou des Écoles permet aux classes du RPI de réaliser des sorties et projets tout au long de l'année scolaire.

L'équipe remercie une nouvelle fois les maîtresses, la mairie, les membres et anciens membres du sou, pour leur aide et leur implication, et plus particulièrement la famille Bellaton et Robert Damians pour leur fidélité et leur dévouement à notre association, ainsi que les entreprises qui nous soutiennent.

Cette année encore, la pandémie de covid-19 a amené l'équipe du sou à modifier l'organisation de ses manifestations. En effet, trois belles ventes sous forme de click and Collect ont été réalisées. Grâce à l'implication de tous, la traditionnelle vente de boudin a rencontré un grand succès et a permis de réaliser un très beau bénéfice.

Pour pallier l'annulation de la cuisse de bœuf, une vente de fleurs, en partenariat avec les Serres Valentin de Meximieux a eu lieu en mai et une vente de madeleines Bijou s'est déroulée en décembre.



Le sou des écoles de Saint-Eloi a financé le Noël des enfants, le prix des Incorruptibles, l'achat de matériel numérique et pédagogique et des livres pour les enfants scolarisés à Saint-Eloi. De plus, chaque enfant de grande section a quitté l'école de Saint-Eloi avec le manuel du jeune aventurier offert par le sou des écoles.

L'autre moitié des bénéfices a été reversée au sou commun du RPI et a permis de financer des animations kapla et une séance de cinéma.

Pour l'année à venir, le sou de Saint-Eloi financera les projets de l'école (Noël, livres, matériel pour l'école dehors et pour la classe, intervention d'une animatrice nature) et le sou commun financera des sorties pour chacune des trois écoles (Sortie sur le thème de l'eau à l'Ilôz pour l'école de Saint-Eloi et à Pont de Vaux pour l'école de Joyeux et des sorties vélo pour l'école de Faramans).

Le sou des écoles continue de se donner comme première fonction de pouvoir financer un voyage pour que chaque enfant du RPI puisse partir une fois pendant sa scolarité (si un tel projet est prévu par les enseignants) et a pour cela réservé une petite enveloppe.

Cette année, Faustine Huot souhaitait laisser sa place de secrétaire.

De plus, il paraissait important de doubler les postes afin de soulager les membres du bureau et en former d'autres. Loïc Gayet a accepté de seconder Emilie Mougel sur la trésorerie, Rachel Gabella aidera Linda Soriano sur le poste de secrétaire et Christophe Beldjoudi continuera d'épauler Bénédicte Cividin à la présidence.

Enfin, le sou de Saint-Eloi se réjouit de pouvoir compter sur une quinzaine de membres actifs qui permettent d'organiser des manifestations réussies, tant du point de vue des bénéficiaires que de la convivialité, et serait heureux d'accueillir de nouveaux membres. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez intégrer l'équipe !

### ○ *Les propriétaires chasseurs de Saint ELOI*

Président : Jean Brazier

Secrétaire : Jean-Hubert Marget

Trésorier : Bernard Chabran

Garde-chasse : Laurent Louis



L'association compte 16 membres avec l'arrivée de deux nouvelles personnes dans ces rangs, Virginie et Sébastien à qui nous souhaitons la bienvenue.

Cette année, L'association de chasse de Saint Eloi a réalisé une manifestation : le boudin le 16 octobre.

Malheureusement, les tartes en mars ont dû être annulées suite à la crise sanitaire.

## INFORMATIONS DIVERSES

---

### ○ *Nuisances sonores*

La commune traite de plus en plus fréquemment des plaintes pour nuisances sonores (aboiements, musique, bricolage, tonte...)

Il faut savoir qu'aucun bruit particulier ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, **de jour comme de nuit (la limite de 22 heures n'ayant aucune valeur juridique!)**.

Il est pourtant facile de fermer sa fenêtre lorsque le niveau sonore de sa télévision risque d'importuner son voisin, d'écouter la musique en intérieur plutôt que sur son balcon, de ne pas laisser son chien dans une situation qui le portera à aboyer de manière prolongée ....

Le bon sens résoudrait déjà bien des conflits !

Et pour le bricolage et le jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, scie, pompe d'arrosage...) ils ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

**Les jours ouvrables : 8H00 à 12H00 ET 14H00 à 19H30**

**Les samedis : 9H00 à 12H et 15h00 à 19H00**

**Les dimanches : 10H00 à 12H00**

### ○ *Divagation des chiens*

L'article L 211-19-1 du code rural dispose qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques. Lorsque le cas se présente, nous intervenons auprès des propriétaires. Il est nécessaire que la règle collective s'impose.

### ○ *Le brûlage des déchets verts*

**Nous rappelons que le brûlage des déchets verts est interdit.**

**Arrêté préfectoral n° SAF2017-02 du 3 juillet 2017 qui interdit le brûlage de déchets verts**

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que :

- 5900 km parcourus par une voiture diesel récente
- 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul

L'entretien du jardin, pour un particulier, génère des déchets verts que l'on estime en moyenne en France à 160 kg par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9% des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre (source ADEME) En région Auvergne Rhône-Alpes, près de 18% de la population est exposée à des concentrations de poussières supérieures aux valeurs réglementaires préservant la santé humaine.

### ○ *Dépôt sauvage*

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage.

## EVENEMENTS DE L'ANNEE 2021

---

### ○ *Boudin du sou des écoles le dimanche 31 janvier 2021*

La vente de boudin annuelle du sou des écoles a pu avoir lieu cette année encore malgré le contexte sanitaire. Quelques aménagements ont été nécessaires pour respecter les gestes barrières et un système de click and collect sur bon de commande a dû être mis en place afin que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions. L'événement s'est ainsi très bien déroulé pour le plus grand plaisir des papilles!



### ○ *Nettoyage de printemps le samedi 17 avril 2021*



Beaucoup de bénévoles sont venus cette année pour le traditionnel nettoyage de printemps et les déchets certes moins nombreux qu'il y a quelques années perdurent dans notre village.

Une mention pour les canettes de bière !!

Plusieurs groupes ont été formés ce qui a permis de bien quadriller le village.

Un moment convivial avec de beaux paysages sous un beau soleil.  
Nous comptons sur vous pour 2022 !

Merci à tous pour votre présence et également à Laurie et Morgan Millet ainsi que Maud Téodoresco pour avoir emmené leurs poneys et âne... Cela a permis aux plus jeunes de participer également au nettoyage sans trop se fatiguer 😊



## ○ *Marché de printemps*



A l'occasion de l'arrivée du printemps, le marché a été agrémenté de nouvelles animations : danse, cuisse de bœuf, tombola...

Merci aux « Dindes de Bamako » pour leur présentation !



## ○ *Vente de fleurs le 1<sup>er</sup> mai 2021*



Pour pallier l'annulation de la cuisse de bœuf, une vente de fleurs en partenariat avec les "Serres Valentin" de Meximieux a eu lieu le 1er Mai sous la halle de Saint Eloi. Les participants ont bravé la pluie pour récupérer leur commande de fleurs et de plants de légumes.

○ *Chasse aux œufs pour les enfants de la cantine et du périscolaire*

Cette année, Aurore a organisé une chasse aux trésors pour les enfants de la cantine et du périscolaire.



La chasse a eu lieu sur la place du village le midi et au lavoir, derrière l'église, en fin de journée. Grâce à l'argent récolté par la vente des photos de Noël, chaque enfant est reparti avec son petit sac d'œufs de Pâques.



Merci à Mauricette, Alexandra, Géraldine et Fanélie pour leur aide et particulièrement à Aurore pour toute l'organisation.

## ○ *Fleurissement du village en mai et novembre*



Notre équipe municipale a à cœur d'embellir et de rendre notre village agréable.

Chaque Mas a sa palette de couleurs, des plants variés pour faire des ensembles agréables à l'œil.

L'objectif au quotidien est de faire en sorte que notre village soit bien entretenu, et ce au fil des saisons.



### **La prairie fleurie mellifère : un bouquet d'avantages**

La prairie fleurie est un mélange de graines composé de plusieurs espèces de fleurs annuelles ( Zina, cosmos, centaurea, calendula...).

La jachère a comme objectif principal d'embellir le paysage. Elle favorise la biodiversité. Et pour finir, elle représente une source non négligeable de nectar et de pollen, un régal pour les insectes auxiliaires alors que les ressources se font rares.

Un fauchage a été fait en fin d'année, une fois que la totalité des fleurs sont montées en graines, pour qu'elles se ressement naturellement.



Nous tenons à remercier Patrick Morin (agriculteur de la commune) qui nous a aidés sur l'ensemble des étapes de mise en place du projet.

## ○ Soirée pizza au périscolaire

Un vrai succès !

Les enfants réclamaient cette soirée à Aurore depuis un moment ! C'est chose faite 😊

Un grand merci à Aurore et Alexandra pour leur implication ainsi qu'à tous les bénévoles et aux maîtresses venus aider.



### Au programme :

Tous les enfants du périscolaire ont été conviés le dernier jour de l'école de 18h à 20h30 pour la soirée pizza !

Musique / Ballons / pizzas / brochettes de bonbons et gâteaux préparés par les parents / Bracelet lumineux... les enfants étaient ravis !

**Vous pouvez d'ores et déjà réserver la date du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 !**

○ *Association Al.é.lavie*

La commune a été heureuse d'accueillir l'association Al.é.lavie pour une halte des deux roues le samedi 11 septembre. C'est une association de soutien aux proches de donneurs d'organes.



Al.e.lavie.alexis@gmail.com



06 78 29 26 63



alelavie.fr



Alexis, une énergie pour la vie



Al.é.lavie, 526, route de Versailles  
01330 Le Plantay



### ○ *Octobre et Décembre - lectures Bibliothèque*

Venez écouter des histoires à la bibliothèque

25 à 30 enfants ont écouté des contes lus par Nelly, Claude et Claudie. Ce temps a été très apprécié par les enfants qui en ont redemandé.



### ○ *Boudin de la chasse le samedi 16 octobre 2021*

La vente de boudin s'est une nouvelle fois très bien déroulée malgré la brume et le froid présents. Comme à son habitude, il fallait être matinal pour acheter boudin, sabodets, tête roulée...

Les fonds permettent de payer la location des terres, l'achat de gibier pour les lâchers et le repeuplement des espèces mais aussi pour financer les dégâts de sangliers.



○ *Marché de Noël vendredi 10 décembre*



Vendredi 10 Décembre, s'est tenu, pour la deuxième année, le marché de Noël de Saint Eloi. La halle a servi d'écrin idéal mais devant le nombre important des demandes d'exposants, il a fallu élargir le périmètre. Qu'à cela ne tienne.

Toute l'équipe municipale s'est mobilisée pendant un mois et demi pour l'organisation de cette manifestation, en se réunissant chaque semaine pour : solliciter des exposants, organiser l'implantation et répondre aux demandes spécifiques de chacun..., créer le visuel pour nos flyers, les imprimer, mais aussi, préparer les affiches et les installer, distribuer dans les boîtes à lettres, préparer le vin chaud....

En somme, beaucoup de travail mais toujours dans la bonne humeur et l'engagement de tous ! Alors si l'aventure vous tente, nous comptons sur vous pour nous rejoindre l'année prochaine. L'appel est lancé !

Cette année, nous avons voulu un marché plus festif, avec des exposants qui nous transportaient vers les Fêtes de fin d'année avec du saumon et foie gras, des douceurs de macarons, pâtes de fruits, biscuits aux noix, panettone, pour accompagner bière et pétillant (à consommer avec modération), se régaler d'huitres, offrir des cadeaux originaux de tricot, couture, poterie, produits de beauté, savon...





et aussi décorer sa maison d'un beau sapin produit à Pusignan. Sans oublier, le vin chaud offert par la Mairie.

Nous avons également pensé aux enfants, qui en sortant de l'école auraient une petite faim et viendraient déguster une crêpe. Car eux aussi ont beaucoup œuvré, encadrés par Aurore et toute l'équipe du périscolaire, pour présenter cette magnifique fresque enneigée, et faire une glissade en luge dans ces décors de rêve.

Les enfants avaient également réalisé eux-mêmes les sablés que vous avez pu acheter.

Et en sortant de l'école, ils ont pu venir prendre du repos et admirer les crèches du monde dans le très beau diaporama réalisé par Jean et aussi sonner la cloche...

Notre Marché de Noël se veut avant tout le prétexte pour se réunir, partager et passer un bon moment ensemble.

Ce bel échange de convivialité et de bonne humeur caractérise notre village, avec la présence de tous.

## **EVENEMENTS 2022 – A RETENIR**

---

Si la situation sanitaire le permet, voici les évènements prévus pour le moment en 2022 :

- Vente de boudin du Sou des écoles : dimanche 6 février
- Carnaval de l'école et du périscolaire : vendredi 4 mars
- Vente des tartes des propriétaires chasseurs de Saint Eloi - mars
- Nettoyage de printemps : samedi 26 mars
- Elections présidentielles – dimanches 10 et 24 avril
- Elections législatives – dimanches 12 et 19 juin
- Vente de fleurs, troc de plantes et fleurissement de la commune : dimanche 8 mai
- Fête des voisins – vendredi 20 mai
- Opération ambroisie – samedi 11 juin
- Cuisse de bœuf – date à confirmer
- Vente des boudins des propriétaires chasseurs de Saint Eloi - octobre
- Cérémonie du jeudi 11 novembre
- Marché de Noël : date à confirmer

## ANNONCEURS

Nous tenons à remercier les annonceurs qui ont contribué au financement de notre bulletin.

**SARL FOURNAND & FILS**  
Tél: 04 74 61 01 05  
E-mail: fournand@wanadoo.fr  
www.fournand-elage-rhonealpes.fr  
9354 ROUTE DU GAILLARD 01800 FARAMANS

**ELAGAGE ABATTAGE**  
**FOURNAND & FILS SARL**

**ABATTAGE-ELAGAGE-DEBROUSSAILLAGE**  
**BOIS DE CHAUFFAGE**

**MENUISERIE RENOUD SARL**

Menuiserie générale Bois/Pvc/Alu Agencement Stores  
Neuf et rénovation Revêtement de sol Volets roulants Vitrierie Escaliers

04 74 30 82 78  
09 28 14 98 42  
renoud@renoud-sarl.com  
201, route de Nos Pères - 01200 SAINT-ETIENNE-DE-VAL

**A M C EURL**

Plomberie Chauffage Climatisation

**CARREAU Maxime** votre spécialiste plomberie, chauffage, climatisation et énergies renouvelables, vous propose ses services de conseil, d'installation, d'entretien et de dépannage.

Tel : 07 70 08 25 35  
Mail : amc.eurl@gmail.com

earl  
COMOR  
CHAMP DILAIN  
01800 SAINT-ELOI  
Tél. : 0474610548 – Mob. : 0628756861  
– E-mail : earlcomor@yahoo.com

**Ain Paradis VERT**

ainparadisvert.com

**Parcs & Jardins**  
**Terrain de Sport**  
**Piscines et SPA**

Piscine  
Coque polyester / Isotherme béton

**Ludovic FAVIER**  
ZA le Vorgey - 01800 CHARNOZ / AIN - Tél. 04 74 61 15 86

SERVICES à la personne

**ESPACES 3**  
ELECTRICITE/ CLIMATISATION

35 chemin de chiradie  
69530 BRIGNAIS  
Tél : 0952 118 113  
Tél portable : 06 64 14 91 28  
Fax : 04 78 05 77 32  
Email : psiegel.espaces3@free.fr